

Mercure de France : journal
politique, littéraire et
dramatique / par une société
de gens de lettres

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-02-02.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

(N° 33. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

SAMEDI 2 FÉVRIER, l'an deuxième de la République.

POÉSIE.

VERS pour être mis au bas du portrait de Pelletier-Saint-Fargeau.

Vois de la liberté l'intrépide soutien,
Aux lois avec plaisir sacrifiant sa vie,
Il tomba sous le fer d'un perfide assassin,
Pour avoir d'un tyran délivré sa patrie.
Bon pere, tendre ami, vertueux citoyen,
Il joignit aux talents, les mœurs, la modestie.

(Par le citoyen Michet, taxateur des postes.)

NOUVELLES POLITIQUES.

SUEDE. Stockholm le 15 janvier.

On a eu de nouveaux détails sur l'insurrection de Stockholm. C'est le capitaine Freese, qui, dans une querelle entre des bourgeois et des soldats, tira son épée et blessa un bourgeois. Le duc-régent était à l'opéra. Le peuple se porta en foule au spectacle et demanda le prince, qui lui envoya d'abord le comte de Schwerin. Celui-ci ne satisfaisant pas ceux qui se plaignaient, ils insisterent pour voir le régent; mais au lieu de se montrer, le régent renvoya au peuple deux nouveaux députés, qui promirent tout ce qu'on voulut. Alors le duc se retira chez lui, escorté par sa garde ordinaire et un renfort de 25 dragons.

Cependant la fermentation continuait. On alla même jusqu'à tirer quelques coups d'armes à feu dans les corridors du palais, et le factionnaire qui était devant l'appartement du prince, fut blessé.

On fait venir à Stockholm plusieurs régiments; on a annoncé une forte récompense pour ceux qui découvriraient les gens qui ont tiré dans le palais. Le peuple est toujours assemblé en grand nombre, et il murmure hautement de la prédilection que le régent manifeste pour la noblesse. Une chose remarquable, c'est qu'au moment où le régent

Tome I.

était à l'opéra, et où le peuple s'était asssemblé devant la porte, il y avait au parterre beaucoup de gens en bonnets rouges.

Le général Pechlin et le conseiller Engestroem, prévenus de complicité dans l'assassinat de Gustave, viennent d'obtenir leur liberté, tandis que le patriote Philipson a été forcé de quitter Stockholm; aussi le mécontentement augmente. Un consistoire, à l'imitation de Thorild, a déjà fait entendre des vérités dures, et on vient de le mander à la cour. On traite aussi avec rigueur les étudiants de Wexio, dont le patriotisme a déplu.

La Suede sent tellement la nécessité d'une révolution, que plusieurs riches gentilshommes de la province de Gothembourg ont demandé à être rayés de la liste de la noblesse.

PRUSSE. Berlin , le 12 janvier.

Il est vraiment curieux de voir la manière empoulée dont les gazettes de Berlin rendent compte de l'affaire qui a eu lieu le 6 de ce mois, près de Horlsheim. On a employé à cette expédition 14 bataillons d'infanterie, 4 compagnies de chasseurs, 33 escadrons de cavalerie, 2 batteries et demi d'artillerie à cheval. Cependant, tout le succès qu'on en a retiré avec une force si supérieure, c'est d'avoir pris quelques petits canons, 4 officiers et environ 200 soldats.

Pendant l'année dernière, on a compté dans le duché de Poméranie et la principauté de Camin, 3,434 mariages, 16,466 naissances et 10,964 morts.

Il n'est plus douteux aujourd'hui que le corps d'armée du général de Mollendorf ne soit destiné pour la Pologne; il y prendra possession des Waivodies de Posnanie, de Gnesne et de Kalisch. La caisse militaire et l'hôpital général seront établis à Francfort sur l'Oder.

ALLEMAGNE. Ratisbonne , le 12 janvier.

Tout fait ombrage aux rois ligués contre nous et à leurs dignes agens. On mande de Munich que les ministres des cours de Vienne et de Berlin ont remis une note aux ministres de l'électeur, dans laquelle ils témoignent leurs inquiétudes sur les négociations qu'ils ont appris avoir lieu à Manheim entre les Français et le gouvernement de cette ville. Il leur a été répondu que cette affaire n'était relative qu'à des plaintes concernant des achats de grains, et que d'ailleurs l'électeur ne variera pas dans ses sentiments connus.

D'Hanovre , le 12 janvier.

Le comte de Hardenberg, qui était envoyé pour l'électorat d'Hanovre à la cour de Dresde, est de retour. Il ira, en la même qualité, à la cour de Vienne.

Le prince Ernest, d'Angleterre, a obtenu du roi, son pere, la permission de faire la campagne prochaine avec les corps de troupes Hanoviennes qui formeront le contingent.

Francfort, le 22 janvier.

Le général Brentano est mort le 20 de ce mois à Francfort.

Le roi de Dannemarck, ne voulant point fournir de troupes à l'armée de l'Empire, pour son duché de Holstein, a offert de payer son contingent en argent.

Malgré tous les efforts des princes ligués contre la France, et tous les détails, dont on remplit les gazettes allemandes, le nombre total des nouvelles troupes, que l'Autriche et la Prusse font marcher contre la France, se réduit à 130 mille hommes, savoir : la première 70 mille, et la seconde 60. Ces forces sont destinées à agir du côté du Rhin. En ajoutant ensuite environ 20 mille hommes, tant Autrichiens que Piémontais et Hessois, qui sont vers Cologne, on verra qu'il y aura 150 mille hommes pour attaquer les Français vers le Nord.

Ces jours derniers la garnison de Koenigstein envoya un trompette au commandant du blocus. Le bruit se répand depuis, que le commandant de ce fort a demandé à se rendre, pourvu qu'il fût permis à la garnison de se retirer avec les honneurs de la guerre ; mais on prétend qu'il lui a été répondu qu'elle devait se rendre à discrétion. On dit qu'il ne lui reste de vivres que pour trois jours.

Quoi qu'il en puisse être, la résistance de cette petite forteresse, fait le plus grand honneur à la garnison de Koenigstein et au brave chef qui la commande. Elle est peut-être supérieure à la belle défense de Gibraltar, qui a immortalisé le général Elliot.

P A R I S.

Les gazettes étrangères annoncent que l'objet principal de l'Angleterre est de bloquer tous les ports Français, et d'empêcher qu'il n'y arrive de grains. On espère que la disette portera le peuple à une contre-révolution. Avis à notre ministère de la marine.

Le contre-amiral Latouche écrit au ministre de la marine, le 25 décembre dernier, qu'une tempête affreuse, après avoir battu long-tems le *Languedoc* et l'*Entrepreneur*, les a forcés de se retirer dans le port de Naples, où l'on s'occupe des réparations les plus urgentes pour mettre ces deux vaisseaux en état de revenir à Toulon.

On apprend que la frégate *la Perle*, qu'on croyait perdue, est à flot, et que ce terrible ouragan n'aura peut-être fait que retarder le succès de l'expédition de Sardaigne. Des lettres de Nice, du 15 janvier, annoncent que les préparatifs de cette

expédition ont été extrêmement accélérés par les soins du général Brunet.

COMMUNE DE PARIS, 28 et 29 janvier.

Il s'est élevé de grands débats pour savoir si l'on nommerait encore des commissaires pour la garde du Temple. Il est étonnant, a dit un membre, qu'on nous établisse encore les valets-de-chambre de la veuve de Louis. Il s'est plaint de la maniere somptueuse dont la table d'Antoinette était servie, et qu'il y eût encore huit cuisiniers au Temple. Il a demandé qu'elle fût envoyée à la conciergerie ou à la force, et qu'il fût rédigé une adresse à la Convention nationale, pour que la commune fût délivrée de la garde et de la responsabilité du Temple.

Réal et Hébert, substituts de la commune, ont observé que cette surveillance n'était pas uniquement pour la veuve de Louis, mais pour son fils; cet enfant, intéressant par lui-même, trouverait encore, s'il était enlevé, un parti parmi les émigrés et les puissances étrangères. Ils ont demandé l'ordre du jour sur l'adresse; ce qui a été adopté.

Les commissaires de service au Temple, ont informé le conseil-général que, sur la demande du citoyen Brunier, ils ont introduit à la tour du Temple le citoyen Lacaze, chirurgien, pour donner promptement des soins curatifs à la fille de Marie-Antoinette, pour une plaie survenue à l'une de ses jambes, disant que l'autre est aussi menacée d'une plaie. Une ordonnance de médicaments a été envoyée au citoyen Robert, apothicaire, avec invitation de s'y conformer pour l'heure précise.

La pièce de la *chaste Suzanne*, jouée au théâtre du Vaudeville, avait été dénoncée. Le citoyen Delpêche, directeur de ce spectacle, a présenté à la commune une pétition dans laquelle il expose que dimanche dernier une douzaine de particuliers, se disant députés de la société des amis de la liberté et de l'égalité; après avoir force le passage et être entrés sans payer, ont demandé à parler au directeur, qui les a fait placer dans la salle. Ils ont écouté paisiblement le premier et même le second acte; mais à un couplet, qu'une grande partie du public a redemandé, ses particuliers s'y sont opposés avec fureur, prétendant qu'il y avait des allusions indécentes dont l'aristocratie pouvait profiter. Voici ce couplet :

Affecter candeur et tendresse,
Du plus offrant que l'amour presse,
Recevoir argent et présent,
C'est ce que l'on fait à présent,
Refuser plaisir et richesse,
Pour conserver gloire et sagesse;
De la mort braver le tourment,
Oh ! c'est de l'ancien testament,

Le conseil-général est passé à l'ordre du jour sur cette pétition, qui cependant restera déposée au secrétariat; ainsi que l'exemplaire signé de la *chaste Suzanne*, ect.; charge le comité de police de surveiller la représentation de cette pièce, afin qu'elle n'occasionne aucun trouble, et d'empêcher qu'elle ne pervertisse l'opinion publique.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE RABAUD SAINT-ÉTIENNE.

Séance du vendredi 1^{er}. février.

Le commencement de la séance a été employé à entendre la lecture de quelques lettres ministérielles qui ont été renvoyées aux comités qu'elles concernent, et par l'adoption des projets de décrets suivans:

Premier décret.

La Convention nationale après avoir entendu le rapport de son comité des finances, sur le versement des deniers nouveaux dans la caisse de Chartraize, trésorier général des ci-devant états de Bourgogne décrete que la somme de douze cents cinquante-six mille quatre cents quarante livres, versées provisoirement dans la caisse du receveur du district de Dijon, et restante de celle de quinze cents cinquante-six mille quatre cents quarante livres (la loi du premier septembre 1792, en ayant retranché 300,000 liv. au profit du département de la Côte-d'Or pour paiement d'avances faites ou à faire, à charge d'en rendre compte.)

Sera remise incessamment à la trésorerie nationale par le receveur du district de Dijon, dans les mêmes valeurs énoncées au procès-verbal du 23 août 1792.

Second décret.

La Convention nationale décrete que le ministre de la guerre est autorisé provisoirement à porter jusqu'à trente le nombre des élèves du corps du génie, de l'école établie à Mezieres, et à employer aux armées ou dans les garnisons, ceux de ces élèves qui au rapport de l'examinateur, se trouveraient suffisamment instruits.

Troisième décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, sur un arrêté du directoire du

département des Pyrénées Orientales, relatif à la perte de 40,000 livres qu'il a essuyée sur des grains achetés en 1792, approuve la disposition de la somme de 1800,1 livres, faisant partie des sommes destinées aux secours de bienfaisance et aux dépenses imprévues de 1792, pour servir à faire face au déficit dont il s'agit, et autorise le directoire du département des Pyrénées Orientales à imposer, sur les additionnels de 1793, une somme de 22,000 livres pour acquitter entièrement ladite perte de 10,000 livres, à charge de rendre compte du tout.

Lassource, au nom du comité de sûreté générale, a fait un rapport sur l'arrestation de Nicole, rédacteur du journal intitulé : *Journal Français, ou Tableau politique de Paris*. Il a rappelé à la Convention les passages de ce journal, qui avaient déterminé le comité de surveillance à décerner contre son auteur un mandat d'arrêt. Il a fait sentir combien il importait de venger ces calomnies répandues contre Pelletier, que la Convention avait porté au Panthéon. Il a prouvé que c'était à la nation à poursuivre celui qui avait attaqué l'honneur d'un patriote qui avait versé son sang pour elle, et dont la famille avait été adoptée par la nation. Après ces réflexions, il a proposé de décréter que Nicole serait poursuivi, au nom de la nation, par devant les tribunaux criminels.

Lehardy, du Morbihan, a combattu le projet présenté par Lassource ; il a témoigné sa surprise que le comité de surveillance fit poursuivre devant les tribunaux le journaliste Nicole, pour avoir paru attaquer la mémoire de Pelletier, tandis qu'il laisse vendre et colporter dans toutes les rues de Paris et dans les départemens, des libelles remplis des calomnies les plus atroces contre divers citoyens, contre les membres de la Convention et contre la Convention elle-même. Il ne pense pas que le comité se soit déterminé à cette rigueur contre l'auteur du *Tableau politique de Paris*, parce qu'il en a été déchiré ; mais il soutient que le comité n'est pas dans les principes. Il propose d'ordonner l'élargissement du journaliste, et de passer à l'ordre du jour sur le projet présenté au nom du comité de surveillance. — Salles a aussi parlé contre ce projet ; il a représenté que, par respect même pour la mémoire de Pelletier, pour l'honneur de la Convention, on devait laisser tomber les calomnies de Nicole, parce que vouloir sévir contre lui, ce serait supposer que la vertu et le patriotisme de Pelletier peuvent être renversés, parce que ce serait avouer que la Convention n'avait pas des motifs certains de lui accorder les honneurs du Panthéon. Il a terminé en adoptant les conclusions de Lehardy. — Saint-André a appuyé ces mêmes conclusions par des motifs tirés de la liberté illimitée de la presse. — Après quelques débats, la Convention a ordonné l'élargissement de Nicole, et a passé à l'ordre du jour sur le décret présenté par Lassource. —

Brisson a obtenu la parole, au nom du comité de sûreté générale. Il a entretenu la Convention des moyens à prendre pour venger les insultes faites à la République Française par la cour de St.-James. Brisson, dans son rapport que quelques membres n'ont pu s'empêcher d'applaudir, malgré le règlement qui défend toute espece d'applaudissement, a parcouru les différens griefs qu'a la France contre l'Angleterre. Il a montré le cabinet de Saint-James sans cesse en état d'hostilités contre la République, sur-tout depuis la révolution du 10 août; il a fait sentir par l'exposé de la conduite de cette cour, que la France ne pouvait s'empêcher de lui déclarer la guerre. Il a proposé, en conséquence, le décret suivant, qui a été adopté sans discussion.

La Convention nationale décreta ce qui suit :

Art. Ier. La Convention nationale déclare, au nom de la nation Française, qu'attendu les actes multipliés d'hostilités et d'aggressions ci-dessus mentionnés, la République Française est en guerre avec le roi d'Angleterre et le Stathouder des Provinces-Unies.

II. La Convention nationale charge le conseil exécutif provisoire de déployer les forces qui lui paraîtront nécessaires pour repousser leurs agresseurs et pour entretenir l'indépendance, la dignité et les intérêts de la République Française.

III. La Convention nationale autorise le conseil exécutif provisoire à disposer des forces navales de la République, ainsi que l'intérêt de l'état lui paraîtra l'exiger, et elle révoque toutes les dispositions particulières ordonnées à cet égard par les précédens décrets.

La Convention a décrété l'impression du discours de Brisson et de son projet de décret. — Ducos a demandé que la Convention ordonnât la publication de la correspondance ministérielle avec la cour de Londres. — Delbret a fait ajouter à cette proposition qui a été adoptée, que le discours de Ducos serait imprimé à la tête de cette correspondance.

Barbaroux a proposé, et l'Assemblée a décrété les dispositions suivantes : 1^o. la Convention autorise le ministre de la marine à faire exploiter les forêts nationales de l'isle de Corse, et à faire transporter le produit de cette exploitation dans l'arsenal de Toulon. 2^o, Il sera mis à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 25 millions pour acheter des bleus à l'étranger. — Boyer Fonfrede, au nom du comité de défense générale, a fait décréter l'envoi de trois commissaires dans l'isle de Corse. Ces trois commissaires sont Salicetti, Delcher, Téri.

Fabre-d'Eglantines a demandé que la Convention fit une adresse au peuple Anglais, dans laquelle on lui annoncerait que ce n'est point à lui, mais à son tyran, qui n'a cessé d'insulter la nation Française, que la guerre est déclarée. — Boyer-Fonfrede s'est opposé à l'envoi de cette adresse; les principes de

la nation Française, a-t-il dit, sont assez connus, cette adresse serait inutile et tendrait à nous faire taxer de pusillanimité.

Barrere a soutenu que c'était une mesure importante de laquelle il pouvait résulter les plus grands avantages.—Ne nous y trompons pas, a dit Lehardi, les ministres Anglais par leur perfidie, ont réussi à nationaliser la guerre. Le peuple Anglais n'est plus notre ami, il partage la haine de Georges pour la nation Française, ce n'est plus désormais qu'à coups de canon que nous devons correspondre avec lui.

Marat s'est aussi opposé à l'adresse ; mais bientôt il est remonté à la tribune, et a soutenu une opinion contraire.—Après quelques débats, la Convention a décrété qu'il serait fait une adresse au peuple Anglais, et que tous les Anglais qui se trouvent sur le territoire de la République, sont sous la protection de la loi.—Gambon, organe du comité des finances, a fait un rapport sur la nécessité d'une nouvelle création d'assignats. Il a présenté un projet de décret dont les principales dispositions ont été adoptées en ces termes.

1^o. Il sera créé huit cent millions en assignats destinés à fournir, tant aux besoins extraordinaires de la trésorerie nationale, qu'au paiement des dépenses de la guerre, et à celui des créances au-dessous de dix mille livres, qui continueront d'être remboursées suivant les formes décrétées le 15 mai dernier, ou au remboursement des sixièmes dans aux municipalités, pour acquisition des domaines nationaux, d'après les lois rendues, et suivant les formes qui ont eu lieu jusqu'à ce jour.

2^o. La présente création sera composée de quarante millions en assignats de dix sols, de soixante millions en assignats de quinze sols, de soixante-quinze millions en assignats de vingt-cinq sols, de soixante-quinze millions en assignats de cinquante sols, de cent millions en assignats de cinquante livres, de trois cent millions en assignats de quatre cents livres.

La séance est levée à cinq heures.

L O T E R I E N A T I O N A L E.

Les nos. du tirage du 1^{er}. février, sont : 45, 62, 25, 44, 87.

ERRATA du N^o. 32.

Article Pologne, page 250, ligne 16 : sera dissous entièrement; lisez sera dès lors entièrement nul.

Article Convention nationale, page 256, ligne 2. Il attribue à la mauvaise foi, etc., lisez : il attribue les désordres actuels à la mauvaise foi, etc.

MERCURE FRANÇAIS.

SUPPLÉMENT au N°. 33. Paris, 2 Février 1793.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Almanach des Muses, 1793; prix 36 sols. A Paris, chez Delalain l'aîné et fils, libraires, rue St. Jacques, n°. 240.

Ce recueil, depuis long-temps connu, est, pour cette année, tel à-peu-près qu'il pouvait être. Les révolutions sont sérieuses; elles attristent un peu les Muses badines qui faisaient ordinai-
rement les frais de cet almanach, du moins pour la plus grande partie. Le tribut qu'elles avaient coutume de porter au rédac-
teur, a nécessairement diminué beaucoup; il a été obligé de faire presque toute sa moisson dans les journaux les plus accré-
dités, et il a bien fait. Le Mercure seul lui a fourni plus d'une vingtaine de pieces qui forment environ la moitié de son petit volume. Il n'y a pas long-tems que le rédacteur n'eût pas trouvé la même ressource. On mettait alors si peu de choix dans les poésies fugitives de ce journal, que c'était beaucoup si dans toute une année on rencontrait une ou deux pieces qui mé-
ritassent d'être réimprimées. On est devenu beaucoup plus sévere en ce genre; on tâche de n'offrir au public que des morceaux au moins passables; et quand il ne s'en présente pas, on a recours à d'anciennes pieces manuscrites, qui n'étant con-
nues que des curieux sont une nouveauté pour le public. Tel était, entre autres, un fragment d'un poème satyrique de l'ex-
cellent citoyen Turgot, intitulé *Michel et Michau*, contre les coryphées du parlement de Paris. Ce morceau précieux était si bien dans la manière de Voltaire, que les connaisseurs même pouvaient s'y méprendre. Ces vers sur l'avocat général, Omer Joly de Fleurÿ, l'homme aux réquisitoires,

Qui pérorait annonant, annonant;
Gesticulait dandinant, dandinant,
Et raisonnait toujours déraisonnant,

forment une peinture vivante pour quiconque se rappelle l'ori-
ginal: ces vers sont parfaits, et Voltaire n'en a pas de meil-
leurs dans le *Pauvre Diable*. On voit que la méprise de ceux
qui attribuent d'abord ces vers à Voltaire était excusable.
On ne peut pas en dire autant de celle du rédacteur de l'al-
manach qui met sur le compte de Piron *la Mule du Pape*,
piece imprimée dans toutes les éditions posthumes de Voltaire,
et même de son vivant dans plusieurs éditions de ses *Mélanges*.

Tome I.

Comment le rédacteur a-t-il pu attribuer cette plaisanterie, très-peu canonique, à ce Piron, qui de sa vie ne s'est permis le moindre trait contre la religion, non pas qu'il s'en souciât le moins du monde, mais parce qu'il faisait profession de détester la philosophie, et encore plus les philosophes, ce Piron, qui avec sa *bouhommie* accoutumée ne cessait de reprocher à Voltaire son *impiété*, ses *écrits affreux*, etc., et qui, sans être ni dévot, ni même croyant, finit par mettre en vers le *de profundis*, apparemment pour faire oublier l'*ode à Priape*, mais qui ne réussit pas à beaucoup près dans l'un comme dans l'autre. Si Rigoley l'*éditeur*, qui a recueilli dans un si bel ordre jusqu'aux derniers rogatons de son ami Piron, était encore vivant, il ferait une belle vespérie au rédacteur de l'almanach, pour avoir chargé la mémoire de son *religieux ami* d'une production si peu édifiante. Quant à moi, je me contenterai de lui apprendre les faits. Cette petite pièce est originairement du chanoine Grécourt. On sait que, malgré le libertinage de ses mœurs et de ses écrits, c'était un fougueux janséniste, témoin le poème de *Philotanus*. La *Mule du Pape* a été insérée dans différentes éditions des œuvres de ce chanoine, qui de son vivant se contentait de laisser courir ses facéties graveleuses, et n'imprimait jamais rien. C'est probablement sur une de ces éditions que le rédacteur de l'almanach des Muses a transcrit la pièce, et même fort peu correctement. Voltaire qui la trouva jolie malgré quelques négligences, en corrigea beaucoup de vers, y en ajouta une douzaine, et les fit entrer dans ses œuvres, fort différente de la première façon, et, comme on peut le croire, fort perfectionnée : elle se trouve dans le volume des *contes en vers*, de l'édition de Kell, *in-8°.*, page 17.

Les amateurs remarqueront un fragment des *métamorphoses*, traduit par le citoyen Desaugiers ; ce n'est pas qu'il n'y ait des corrections à désirer, sur-tout dans la première moitié de ce morceau ; mais on y trouve en général un bon goût de versification, ce qui est fort rare aujourd'hui et ce qu'on ne saurait trop encourager. Le sujet est Dryope changée en arbre.

Un cri s'échappe et meurt sur sa bouche entr'ouverte ;
 La main qu'elle élevait de feuilles s'est couverte.
 Tout change, et ses cheveux, sur son front dispersés,
 S'allongent en rameaux par les vents balancés.
 A son cou suspendu, l'enfant qui la caresse,
 Sent durcir sous sa main les deux sources qu'il presse,
 Et des sucs maternels, doux soutiens de ses jours,
 Ses levres vainement appellent le secours.....
 (Son pere et son époux).....
 Attachés à l'arbuste, ils le baignent de larmes,
 Impriment leurs baisers sur ces rameaux chéris.

~~et que aux ruisseaux se sauvent asséchés.~~

Un doux frémissement émeut leur tige humide,
Et chaque feuille épand une perle liquide.

.....

Lorsque mon fils un jour développé par l'âge,
En bégayant des mots connaîtra leur usage,
Qu'il apprenne de vous mon nom et mes malheurs,
A bénir mon feuillage en l'arrosoant de pleurs.
Cet arbre (dira-t-il) cache une mère tendre;
Et sa mère peut-être au moins pourra l'entendre.
Loin des ruisseaux, un jour, par mon exemple instruit,
Que des verds arbresseaux il respecte le fruit,
Et qu'il pense en fuyant une flatteuse amorce,
Qu'une nymphe toujours respire sous l'écorce.
Mon pere, mon époux, et vous, ma sœur, adieu.
Si la pitié vous touche, écartez de ce lieu,
Et la dent des troupeaux, et leur haleine impure,
Et que la faulx jamais n'outrage ma verdure.
Adieu; puisque vers vous je ne puis me pencher,
Du moins jusqu'à ma bouche essayez d'approcher, etc.

Ce style a de l'élégance, de la douceur et du nombre, et n'a rien de la gêne d'une traduction : c'est ainsi qu'il faut traduire, et cela est très-difficile sur-tout en vers.

Nous ne dirons rien de plusieurs pieces déjà connues et de beaucoup d'autres qui ne méritaient pas de l'être. Il fallait bien remplir le volume, et si le rédacteur s'y montrait plus sévere, il aurait de la peine à trouver son compte. Il faut songer que la part des *Muses* est toujours, fort petite, et que celle des convenances de toute espece est nécessairement la plus forte de beaucoup. Nous sommes dans un embarras tout contraire : les bornes étroites que nous nous sommes prescrites, nous permettent peu de détails critiques, et nous ne pouvons qu'indiquer les pieces dont les auteurs ont fait preuve de talent ; un fragment du citoyen Fontanes (sur les Montagnes), marqué au coin de la bonne poésie, et qui justifie les reproches qu'on lui fait de ne la pas cultiver assez ; une jolie Epitre du citoyen Andrieux, où l'on retrouve sa facilité ingénieuse ; une jolie Fable du citoyen Florian, qui fait désirer le recueil qu'il nous promet dans ce genre, etc.

Parmi ceux qui nous offrent ici leurs premiers essais, on distinguera le citoyen Rochemont, auteur de l'*Epitre d'un enfant naturel à un enfant légitime*, que les connoisseurs avaient déjà remarquée dans le Mercure. Cette Epitre annonce du talent ; on pouvait craindre de n'y trouver qu'un lieu com-

mun ; on y verra une marche ferme, rapide, animée, quel mouvemens, des idées, des sentimens et de l'énergie dans l'expression.

Ce volume est terminé par une longue Epitre de Thomas, qui était encore bien plus rhéteur en vers qu'en prose, et qui n'ayant jamais qu'une maniere, voulait toujours d'une bagatelle même faire un ouvrage. Quelque sujet qu'il traite, sa méthode constante est d'y ramener tous les lieux communs imaginables qui peuvent l'avoisiner plus ou moins, et de les récrépir laborieusement. Qu'en arrive-t-il ? c'est qu'il manque la mesure en tout ; qu'au lieu de cette marche aisee et naturelle qui entraîne le lecteur sans qu'il y pense, il n'a que des saccades et des efforts qui vous fatiguent autant que lui ; il fait un morceau et puis un morceau ; il tourne quelquefois un vers, mais il est bien loin de connaître le secret du style poétique, qui doit toujours paraître la langue naturelle de celui qui écrit en vers. Chez lui tout est pénible et forcé ; ses phrases sont d'une longueur assommante, et l'art de conduire, de varier et d'animer la periode en vers, lui est inconnu. Ce qui caractérise particulièrement cette Epitre, où d'ailleurs des fautes de toute espece se mêlent à quelques beautés, c'est qu'on y revoit sans cesse ce qu'on a vu partout ; c'est que l'auteur y décrit et décrit encore ce qui a été cent fois décrit. Sa diction en général monotone et enflée, pêche souvent contre la langue et le bon goût.

*Les germes délicats de ces plantes divines,
De souffles opposés sans cesse combattus, etc.*

Comment concevoir des *germes combattus de souffles* ?

*Sur l'empire de l'homme, empries usurpés
Par des solitudes sauvages, etc.*

Des empries usurpés par des solitudes !

Mon œil plus fier s'élance et plane avec audace.

Un œil qui s'élance et qui plane !

*Ces mers errantes de nuages,
En rideaux ondoyans dans les airs étendus,*

Des mers de nuages étendus en rideaux ! quel cahos d'idées incohérentes !

Et puis les réminiscences :

*La nature est trop vaste et l'homme trop borné.
Tant l'art est étendu ! tant l'esprit est borné !*

VOLT.

L'homme est né pour agir bien plus que pour penser.

L'homme est né pour agir, et tu prétends penser !

VOLT.

Sa main par des appuis soutient les bras débiles

Des arbres jeunes et tremblans , etc.

Par de légers appuis soutient leurs bras débiles.

VOLT.

Et Voltaire n'est pas le seul à qui l'auteur ait emprunté des traits et des expressions d'une beauté remarquable.

Essai historique et critique sur l'insuffisance et la vanité de la philosophie des anciens, comparée à la morale chrétienne ; traduit de l'italien, avec un discours préliminaire et des notes du traducteur ; par l'auteur de la Morale universelle, tirée des livres sacrés.

Vani sunt omnes homines quibus non inest scientia Dei.
Divi Augustini conf.

In-12. A Paris , chez Froullé , imprimeur - libraire , quai des Augustins , n°. 39 ; et Leclerc , libraire , rue St. Martin , près la rue aux Ours , n°. 254.

Le choix de l'épigraphie , très-analogue au titre , indique assez l'esprit de l'ouvrage. Elle est tirée d'Augustin , qui nous dit : *Tous les hommes sont vains et trompeurs quand ils n'ont pas la science de Dieu.* Il y a donc des hommes qui ont la science de Dieu ? Vraiment oui , à commencer par les théologiens qui l'ont éminemment , et qui font profession de l'enseigner aux autres. Hélas (dit le bon sens) ! comment l'homme peut-il avoir la science de Dieu ? c'est parce que l'homme est ignorant et orgueilleux , répond encore le bon sens. Mais le Bramé vous dit avec confiance : c'est parce que je la tiens de Bramé. Non pas , s'il vous plaît , dit le Rabbin ; c'est moi qui la possède , et je la tiens de Moïse. Ah ! cela vous plaît à dire , s'écrie le Mollach ; mais il est bien démontré qu'elle n'est que dans l'alcoran , et c'est moi qui vous l'expliquerai. Vous êtes tous trompés , et tous damnés , dit gravement le docteur de Sorbonne ; il n'y a de vérité que dans nos cahiers et dans les éanons des conciles dictés par le St. Esprit. Oui , sans doute , reprend l'inquisiteur ; mais vous êtes bien bon de disputer contre ces gens-là : il ne faut leur répondre qu'en les brûlant , et c'est à quoi nous ne manquons jamais , quand nous sommes les plus forts.

Tel est , on l'a dit mille fois , tel est l'esprit humain ; c'est

précisément ce qu'il ne peut jamais savoir, qu'il a la prétention d'enseigner aux autres. Mais ce qu'on n'a pas assez dit, et ce qu'on ne saurait trop redire, c'est qu'il est très-faux que cette maladie morale soit nécessaire et universelle; ce qui le prouve, c'est que les deux peuples les plus éclairés de l'antiquité, les Grecs et les Romains, ne condamnaient la religion de personne, et trouvaient tout simple que chaque peuple eût sa croyance et ses dieux. Leurs philosophes et leurs initiés allaient plus loin; ils n'admettaient qu'un être suprême, rémunérateur et vengeur, et laissaient le reste à la multitude. Qui nous empêcherait donc d'être aussi raisonnables qu'eux! On nous crie que l'indifférence des cultes est la chose du monde la plus dangereuse, et qu'elle est la perte d'une nation. La réponse est péremptoire; l'expérience de vingt siecles prouve que la croyance exclusive et l'intolérance religieuse ont fait le malheur de la terre. Il est donc impossible, par la raison des contraires, que l'indifférence des religions soit un mal. Il est démontré par le fait que ce qui fait les mœurs publiques, ce sont de bonnes lois et une bonne éducation. Essayons un peu de ce régime pour le monde actuel, et laissons chacun s'accommorder avec sa conscience pour le monde à venir.

Ce n'est assurément pas l'avis de l'auteur dont nous annonçons l'ouvrage; on pourrait même s'étonner qu'à l'époque où nous sommes, on ose encore affirmer qu'il n'y a jamais eu et qu'il ne peut y avoir de vertu que parmi les chrétiens, si l'on ne savait qu'il y a toujours des hommes qui ne sont, ni de leur siècle, ni de leur pays. Un évêque disait à l'assemblée des notables, à propos de la dîme que l'on assurait être de droit divin, *il y a dix ans que nous ne le disons plus.* C'était quelque chose. Quand est-ce donc qu'on ne dira plus, il n'y a d'honnêtes gens que ceux qui sont de notre religion? C'est certainement le dernier terme où puisse aller le délire de l'orgueil humain. Ne serait-il pas temps que ce délire cessât?

On sait que c'est le rhéteur Augustin qui écrivit ce mot si souvent répété d'après lui, que *les vertus des payens n'étaient que des fâchées brillans.* J'en demande pardon à sa rhétorique; mais on n'a jamais rien écrit de plus absurde; car, sans doute, il croyait à un dieu créateur, et par conséquent au sentiment du juste et de l'injuste, imprimé par lui dans notre ame, et qui forme ce que nous appelons la conscience; or, cette conscience est nécessairement la même dans tous les hommes, puisque leur essence morale est nécessairement la même, ainsi que leur essence physique. Il est donc démontré, en rigueur métaphysique, que la morale est la même dans toute l'espèce humaine, et absolument indépendante de toute croyance religieuse. La Mothe le Vayer prit la peine de faire un *in-4°*, pour justifier les vertus des payens. Ce seul argument suffisait; car il n'y a point de réplique possible. Il est à remarquer que notre auteur lui-même l'a senti, et l'avoue formellement. Voici

ses termes : « La sagesse éternelle qui nous a transmis l'évangile avait déjà écrit dans notre ame la loi naturelle , et semblable au soleil , qui de ses rayons éclaire tous les corps , la vérité suprême répandait sa lumiere sur tous les esprits. » Eh bien ! mon ami , dis-nous donc comment tu conçois , et comment tu veux nous faire concevoir qu'on puisse ajouter quelque chose à ce qu'a fait *la sagesse éternelle*, *la vérité suprême*, et quelle *lumiere* tu veux substituer à celle du *soleil*. Il va nous l'apprendre. « On ne peut certainement nier que Rome et la Grece n'aient produit de ces hommes qui , animés par le desir de la gloire , se sont rendus célèbres par de belles actions. Les uns ont combattu pour leur patrie avec la plus grande intrépidité ; les autres ont rempli les fonctions de juge avec une droiture admirable. Ceux-ci ont affronté mille périls pour défendre dans les assemblées publiques ce qui leur paraissait juste ; ceux-là ont préféré la justice à leurs propres intérêts , et pratiqué mille vertus sociales utiles au bien public. » Fort bien : certes , si ce n'est pas là de *la vertu* , je ne sais plus ce que c'est. Point du tout : l'auteur continue : « Mais ces exemples ne prouvent rien en faveur des vertus payennes comparées aux vertus des chrétiens , et Rome et Athenes , qui n'avaient point connu la révélation , ne pouvaient atteindre à cette *vertu solide* , seule capable de rendre l'homme heureux. » Qui est-ce qui s'y attendrait ? Ainsi , tout ce que l'auteur vient de reconnaître dans les anciens n'est pas de *la vertu solide* ? et ce courage qui combat l'injustice , et cette droiture dans les jugemens , et cet oubli des intérêts personnels , et cet abandon de sa propre vie , et ces *mille vertus sociales* , si utiles au bien public , tout cela est apparemment frivole ! O extravagance humaine ! Et comment tout ce que la conscience , qui ne saurait nous tromper , trouve si beau et si louable , n'est-il pas solide ? — C'est parce que ces hommes n'avaient pas *la foi*. — Mais comment veux-tu qu'on ait de *la foi* à ce qu'on ne connaît pas ? et tu viens de dire qu'ils n'avaient point connu la révélation. Et même en la connaissant est-on le maître de croire ce que l'on ne comprend pas ? — Mais ils n'ont pas voulu soumettre leur raison. — Et pourquoi veux-tu qu'ils soumettent leur raison , quand Dieu même la leur a donné pour juger et pour se conduire ? Et qu'importe encore la soumission de la raison à ce qui est bien ou mal en soi ? est-il en nous de changer l'essence des choses ? Dieu même ne le pourrait pas ; car il ne peut pas l'impossible , c'est-à-dire , en logique , ce qui implique contradiction. — Mais ils ne rapportaient pas leurs vertus à Dieu ; ils ne songeaient pas à lui plaire. — Où as-tu pris cela ? tu ne sais donc pas que les Stoïciens avaient toujours Dieu devant leurs yeux ? tu n'as donc jamais lu l'admirable ouvrage de Marc Aurele ? tu ne connais donc pas ces belles paroles , si souvent rappelées de nos jours : « Je sais qu'un Dieu m'anime et habite

„ dans mon ame ; serais-je capable de rien faire qui soit illat
„ la présence de la divinité ? „ Et ces beaux vers de Lucain :

*Est ne Dei sedes nisi terra et pontus et aér,
Et cælum et virtus?*

Ce Dieu n'a qu'un seul temple , et c'est l'immensité ;
Il n'a qu'un sanctuaire , et c'est le cœur du juste.

Et Aratus et tant d'autres sages qui attestaien sans cesse la divinité comme présente ! Il est aussi trop ridicule de vouloir nous persuader que les chrétiens seuls ont eu l'idée de Dieu : cela ne peut plus se dire , même au catéchisme des petits enfans ; car désormais on leur apprendra le contraire , c'est-à-dire l'exacte vérité.

L'auteur en vient à l'examen des faits , et pour n'en être pas accablé , il prend le parti qu'on a toujours pris , celui de les défigurer si étrangement que ses exposés sont ou le comble de l'ignorance ou celui de la mauvaise foi. Pour anéantir les vertus des grands hommes de l'antiquité , quand il se croit forcé de les avouer , il objecte qu'ils ont eu des défauts et qu'ils ont commis des fautes ; et il ne songe pas que cette maniere de raisonner ne signifie rien , à moins qu'il ne prouvât qu'il est donné à l'homme d'être parfait , ou que quelque chrétien l'a été ; et l'on sait que l'église même a reconnu les saints capables de faiblesse et d'erreur. En un mot , cet ouvrage est comme tous ceux du même genre , une déclamation vide de sens , où tous les raisonnemens sont faux et tous les faits alterés. Ce sont pourtant là les hommes qui formaient jusqu'ici les premières idées de l'enfance et de la jeunesse , et la nourrissaient des plus ridicules préjugés ! Il est instant , il est de la dernière importance de substituer le plutôt possible à cette nourriture empoisonnée des alimens plus sains , de semer la vérité dans la génération naissante , si nous voulons qu'elle profite de notre ouvrage , et qu'elle puisse le perfectionner.